

## vente d alcool station service

Par **felix517**, le **18/08/2009** à **10:17**

bonjour,

Bonjour,

J aurais aime savoir si quelqu'un a la reponse a ce sujet:

une nouvelle loi vient de paraitre interdisant la vente d alcool apres 18h et la vente de

boissons fraiches alcoolisees dans les stations services

mais aux yeux de la loi qu'est-ce qu'une station service?

si c'est une entreprise dont le registre du commerce stipule qu'elle vend entre autres du carburant alors elle s'applique a tout les commerces vendant du carburant y compris les grandes surface.....

Moi j'ai un commerce de terminal de cuisson et une grande licence

epicerie, je me trouve dans les memes murs qu'une station. Bien qu'au meme endroit nous

sommes 2 commercants independants et je ne vends pas de carburants cette loi s'applique t

elle a moi?

merci de votre reponse et bon casse tete hi hi 

Par **Camille**, le **21/08/2009** à **15:57**

Bonjour,

Comme vous le savez, le texte ne vise pas expressément les stations service mais très exactement les "points de vente de carburant".

Voir le code de la santé publique :

[quote="CSS":nddmr1gs]

L3322-9 (extrait)

Il est interdit de vendre des boissons alcooliques à emporter, entre 18 heures et 8 heures, dans les points de vente de carburant.

Il est interdit de vendre des boissons alcooliques réfrigérées dans les points de vente de carburant.

[/quote:nddmr1gs]

Donc, la logique veut :

- un point qui vend du carburant donc
- un point de vente avec une caisse ou "terminal point de vente" qui encaisse pour du carburant.

Donc, je dirais,

- point de vente avec caisse séparée du point de vente avec caisse qui encaisse du carburant et qui n'encaisse pas elle-même du carburant mais éventuellement des spiritueux,
- entités juridiquement indépendantes (inscriptions RCS/Siret/Sirene totalement séparées)
- Monsieur ou dame différents à chacune des deux caisses

- pas de communications internes pour passer facilement d'un magasin à l'autre  
Bref, aucune relation, sauf le look de la façade commune et le fait d'être "enclavés" sur le même terrain, pour moi l'activité "Épicerie fine" n'est pas concernée, quand bien même l'épicerie serait tenue par M. Felix517 Félix et la station service par Mme Tartempion épouse Felix517 Félicia, ou l'inverse, et que les deux seuls sociétaires des deux entités respectives montées en Sarl soient les personnes précitées.

Cela dit, pendant quelques temps, je me tiendrais prêt à exhiber tous les papiers nécessaires, au cas où...

D'ailleurs, je pressens une fébrile activité prochaine de travaux "d'embellissement et de modernisation" de certaines stations service dans le sens que vous évoquez...

:D

Image not found or type unknown